

COMITE SYNDICAL  
du VENDREDI 13 JANVIER 1995

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

- M. Charles GINESY, Président du Conseil Général des A.M.,
- Mlle Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de SAINT-AUBAN,
- M. Roger DUHALDE, Conseiller Général, Maire de MOUGINS,
- M. René GILLY, Conseiller Général,
- M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de SOSPEL,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général, Conseiller Régional,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette
- M. Paul OLLIE, Conseiller Général,
- M. Marius PAPI, Conseiller Général, Maire de GATTIERES.
- M. Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,
- Mme Josette AUVARO, Maire de SAINT SAUVEUR SUR TINEE
- M. Jean-Paul DAVID, Maire de GUILLAUMES,
- M. Jean-Pierre BOUIGES, Conseiller Municipal de COURSEGOULES,
- M. Pierre KLOUMAN, Conseiller Municipal de SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE
- Mme Colette BOURRIER-RAYNAUD, Maire de VILLARS SUR VAR,
- M. Georges BARBIER, Adjoint au Maire de VALBERG,
- M. Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de ROQUESTERON,
- M. Michel DE LORENZO, Adjoint spécial au Maire de THORENC,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjoint au Maire de SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE,
- Mme Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de GILETTE.

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- M. Jacques BESSON, Payeur Départemental,
- M. Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique et la Danse,
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes,
- M. Claude VANDAMME, Directeur Pédagogique Adjoint de l'E.D.M.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission de l'E.D.M.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 93 83 60 40

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ORDRE DU JOUR :

- 1/ - Budget Primitif 1995 du Syndicat.
- 2/ - Cotisations 1995/96.
- 3/ - Redéfinition des postes du Syndicat.
- 4/ - Autorisation spéciale d'ouverture de crédits.
- 5/ - Questions orales.
- 6/ - Questions diverses.

0-0-0-0-0-0  
0-0-0-0  
0-0

Monsieur Jean-Pierre LELEUX, Vice-Président du Syndicat Mixte, représentant le Président, Charles GINESY, l'excuse et ouvre la séance à 15H00.

1/ - Budget Primitif 1995 du Syndicat :

Il donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 1995 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement .....	7 030 000 F
	Investissement .....	100 000 F
	Total	<u>7 130 000 F</u>

RECETTES :	Fonctionnement .....	7 030 000 F
	Investissement .....	100 000 F
	Total	<u>7 130 000 F</u>

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION

2/ - Cotisations 1995-1996 :

A/ ELEVES :

T A R I F S Année scolaire 1995/96		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A*	Inscr. en Instrument	880 F	2 120 F	2 530 F
B*	FM, Jardin, Chant	580 F	780 F	980 F
C	Jazz, Musique Tradition.	580 F	780 F	980 F
D	At. Vocal, Disc. suppl.	480 F	480 F	650 F

Frais de dossier d'un montant de 120 F sont à ajouter à la cotisation

\* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :  
2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc...  
Le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

B/ Tarif des prêts d'instrument : 1ère année 400 F, 2ème année 700 F.

C/ COMMUNES : 1 650 F par an et par enfant (Membres du Syndicat).  
1 750 F par an et par enfant (Autres Communes).

D/ Interventions Musicales en Milieu Scolaire : 1 000 F par an et par classe pour les Communes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Mademoiselle BELLON, Conseiller Général et Maire de SAINT AUBAN, trouve la participation des communes trop élevée par rapport au contrat initial, c'est à dire à la création de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

M. LELEUX, pense qu'il s'agit là d'un problème de fond. Il y aurait lieu d'instaurer une concertation à ce sujet.  
L'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes touche de nombreuses communes, sa participation est importante. Il propose de créer une commission de maires hors structure formelle pour étudier le problème.

M. MARY, Conseiller Général de BREIL SUR ROYA, demande que cessent les comparaisons entre villes et communes. Il faut apporter la culture dans le moyen et haut pays et notamment dans les petites communes. Mais celles ci ont des difficultés à participer. On note aujourd'hui, un véritable déséquilibre entre les petites communes qui voient leur participation augmentée et le Conseil Général qui diminue la sienne, c'est là que ça ne va pas.

Il est nécessaire de réétudier ce problème qui s'applique non seulement à la musique mais également à la culture en général.

M. LELEUX décide d'instaurer un groupe de travail des Maires. Y participeraient M. BARBIER, M. COULLET, M. MARY, Mlle BELLON, Mme BOURRIER, M. MORANI. Une étude serait faite sur l'évolution depuis 10 ans de la participation communale comparée à l'évolution du budget ou du coût de la vie.

### 3/ - Redéfinition des postes du Syndicat :

Le Vice-Président indique qu'en fonction des décrets de Septembre 1991 portant statut particulier des cadres d'emploi de la Fonction Publique Territoriale en ce qui concerne la Filière Culturelle et de ceux concernant la Filière Administrative, il y a lieu de :

- réaffecter les 42 postes actuellement créés en définissant les fonctions de chacun,
- de supprimer 1 poste spécifique de Secrétaire Général, le titulaire du poste ayant fait valoir ses droits à la retraite en Avril 1993.
- de créer 1 poste d'Assitant Territorial Spécifique d'Enseignement Artistique de Piano à temps plein.

D'autre part, des agents occasionnels pourront être recrutés en fonction des nécessités de services dans le cadre des conditions réglementaires. Il sera fait appel à des contractuels à durée déterminée pour pourvoir à d'éventuels remplacements ou pour des disciplines spécifiques.

APPROUVE A L'UNANIMITE

### 4/ - Autorisation spéciale d'ouverture de crédits :

Le Vice-Président indique que, compte tenu d'un nombre important d'agents en arrêt de maternité au début de l'année scolaire entraînant de fait la non ouverture de certains cours, nous avons dû rembourser aux familles les sommes versées et nous avons dépassé les crédits ouverts au chapitre 690.

Il convient donc d'ouvrir des crédits par autorisation spéciale :

Crédit compte 690 : 2 500 F  
Débit compte 623 : 2 500 F

APPROUVE A L'UNANIMITE

5/ QUESTIONS ORALES : NEANT

6/ QUESTIONS DIVERSES :

**OLLIE, Conseiller Général de ST ETIENNE DE TINEE**, informe les membres du Comité des difficultés rencontrées par les élèves du Haut Pays pour rentrer dans les classes spécialisées de musique réservées en priorité aux élèves du littoral.

**BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique**, a rencontré le Recteur de l'Académie à ce sujet et signale qu'une intervention de M. GINESY a été faite en ce sens.

**OLLIE** demande qu'une enquête soit effectuée au niveau des communes sur les débouchés et le devenir des élèves issus de l'Ecole départementale afin qu'ainsi le Conseil Général puisse soutenir les formations qui se sont créées, et les résultats. Bilan des dix années.

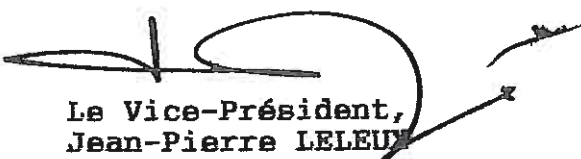
**BRUN** propose de préparer pour le prochain Comité une étude sur l'évolution de l'Ecole depuis sa création et de réfléchir sur les manifestations à réaliser pour le dixième anniversaire de l'Ecole.

**M. BOURRIER, Maire de VILLARS SUR VAR**, aborde en ce sens en demandant le constat sur le plan musical, l'Ecole a-t-elle répondu aux besoins essentiels et différenciés des communes.

**M. RAYBAUD, Adjoint au Maire de ST CEZAIRE SUR SIAGNE**, signale sa satisfaction et met l'accent sur la qualité et le sérieux des professeurs.

**OLLIE**, démontre l'intérêt très important qu'apporte la musique aux enfants. D'autre part, il fait remarquer que l'Ecole emploie 42 agents dans un secteur difficile d'emploi dont un certain nombre habite sur le Haut Pays.

Aucune question nouvelle n'ayant été soulevée, Monsieur **LELEUX** clos la séance à 16 h 00 en remerciant l'administration et le personnel de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes pour le travail effectué.



Le Vice-Président,  
Jean-Pierre LELEUX